



SDIS REGION VENOGÉ
Rue neuve 1
CP 86
1304 Cossonay-Ville

Extrait de l'assemblée du Conseil Intercommunal Du SDIS Région Venoge

Séance du 29 octobre 2024

Le comité de direction du SDIS Région Venoge, agissant en vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques en ce qui concerne le référendum communal, informe les électrices et électeurs que, dans sa séance du 29 octobre 2024 qui s'est déroulée à Cuarnens, le Conseil Intercommunal a

- **Accepté le procès-verbal de la séance du 25 avril 2024**
- **Accepté le préavis 02-2024 relatif au Budget 2025**

Les électrices et électeurs peuvent consulter les documents dans leur commune respective et y déposer une demande de référendum dans un délai de dix jours, à compter de la présente publication.

Le Président

Roger Daniel Simon

La Secrétaire

Sabine Burnier